

# Antennes-relais : la santé en danger

Après une heure d'exposé sur les ondes électromagnétiques assurée par l'ingénieur en télécommunications Jean-Yves Ehlenberger, la conférence-débat de vendredi soir au centre socioculturel s'est recentrée sur « les problèmes » liés aux antennes-relais implantées sur le château d'eau à Sarre-Union.

Ronald Euler, président de l'association pour la défense du cadre de vie dans la région de Sarre-Union, a énuméré les maux dont souffrent de nombreux riverains depuis plus de dix ans : migraines, acouphènes, insomnies... Il a aussi parlé de cancer, d'attaque cérébrale, d'accident cardio-vasculaire.

« Nous n'avons pas de preuves, mais nous sommes inquiets », a affirmé cet habitant de la rue des Bleuets.

« J'ai l'impression de baigner dans un champ électrique. »

Alors, encore trois ans à attendre la démolition du château d'eau et donc la disparition des antennes-relais, « c'est trop long ». L'association pour la défense du cadre de vie dans la région de Sarre-Union plaide pour « l'éloignement », « à bonne distance des habitations », « vers l'autoroute ». « Mais il a également été question d'abandon », a souligné Ronald Euler. « Qui croire ? »

« Mettre les élus face à leurs responsabilités »

« Et qui attaquer ? », a-t-il renchéri, « même si nous ne sommes pas des rebelles et que nous n'avons pas envie d'aller poursuivre le maire au tribunal. »

Question à laquelle Jean-Yves Ehlenberger n'a pas apporté « de solution miracle » : « il est déjà très difficile d'empêcher l'installation d'antennes-relais, enlever celles existant relève du domaine de l'impossible », a souri l'ingénieur en télécommunications et élu de l'opposition à Brumath. « L'argument de la santé a très peu de chances d'aboutir. Il faut mettre les élus face à leurs responsabilités. »

« Il y a deux-trois ans », s'est souvenu Denis Lieb, conseiller général du canton de Sarre-Union, « la municipalité n'avait déjà pas la volonté de changer les antennes-relais de place au moment de la signature du bail. La réflexion n'est pas allée au-delà. Aujourd'hui, le mal est fait. »

« Je laisserai au maire la parole », a rétorqué Richard Brumm, premier adjoint de Marc Séné. Quelques voix se sont élevées pour regretter son absence : « dommage qu'il ne soit pas là ce soir ».

« Au nom du respect du principe de précaution »

Richard Brumm s'est dit « sensible » au sujet des antennes-relais, tout en admettant : « nous ne pouvons pas changer ça du jour au lendemain. Le château d'eau est en piteux état. La commune a intérêt à trouver d'autres endroits, sachant qu'il y aura un lotissement qui sera construit à côté. Notre volonté réside dans la concertation avec les opérateurs. Nous agissons au nom du respect du principe de précaution. »

En attendant, à l'issue d'une conférence-débat de trois heures, Ronald Euler a invité la cinquantaine de personnes présentes à se mobiliser pour inciter d'autres plaignants à rejoindre le mouvement de contestation, à l'image de l'action victorieuse de l'association de sauvegarde de la vallée de l'Isch (ASVI) contre le projet de décharge au Schwabenhof à Hirschland.

Julien Delattre



Une cinquantaine de personnes a suivi la conférence de Jean-Yves Ehlenberger. (Photo DNA)



TGI de NANTERRE  
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.  
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

**"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.**

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles..."

# OMS REPACHOLI

a trahi les devoirs de sa charge,  
c'est un prévaricateur  
Il doit répondre de ses agissements  
Il doit être jugé !

Télécharger et diffuser sans modération sur internet la photo de ce prévaricateur inféodé aux industriels des télécoms dans le cadre de ses fonctions à l'OMS.

Nous souhaitons que cet homme, M. Repacholi ex.de l'OMS [\[Dossier\]](#) et ex. Président-fondateur de l'ICNIRP soit jugé, car c'est un prévaricateur, il a trahi les devoirs de sa charge. Nous considérons que la Direction Générale de l'OMS est coresponsable en n'ayant pas pris les dispositions qui s'imposaient conformément aux statuts de l'organisation. Les représentants des entités nationales (bailleurs de fonds) au sein des instances de l'OMS ont aussi leur part de responsabilité. Nous devons plus que jamais faire acte de salubrité publique en allant à l'essentiel, c'est-à-dire engager des procédures en justice afin que soit dénoncé et changé la réglementation opposable (61 V/m !!) issue notamment des recommandations de l'OMS, pour cela Next-up organisation a besoin [d'aides](#) pour financer ces procédures.  
Merci.

Essayer de rendre au mieux la téléphonie mobile compatible avec la santé humaine

**[c'est faire adopter le standard BioInitiative 0,6 V/m.](#)**

Signer la pétition pour soutenir les résolutions du consortium scientifique BioInitiative sensibilise les Autorités et permettra à plus ou moins long terme de faire baisser votre exposition aux rayonnements électromagnétiques.

Avec cette action, vous protégerez aussi vos enfants et votre entourage

